



Pour la mise en œuvre de l'enseignement en présentiel, les prestataires de formation continue doivent mettre en place un concept de protection qui décrit comment les règles d'hygiène et de comportement prescrites par l'OFSP sont respectées. L'ordonnance fédérale du 19 juin sur les mesures dans la situation particulière de lutte contre l'épidémie du COVID-19 est la ligne directrice obligatoire pour l'élaboration le plan de protection.

Plan de protection Nouveau Coronavirus

basé sur le [concept de protection de la Fédération Suisse pour la formation continue \(FSEA\)](#)

état 19 avril 2020

Mesures prises par Smart Gecko pour assurer le respect des règles d'hygiène et de comportement de la Confédération lors des cours en présentiel pour la protection des participants et des formateurs

1. Mesures visant à garantir le respect des exigences en matière de distance physique

- Dans les salles de cours et de groupes, les sièges seront disposés de manière à ce que les participants puissent maintenir une distance de 1,5 mètres entre eux et avec les formateurs
- Le nombre de personnes présentes est limité à un tiers de la capacité de la salle
- Le port d'un masque facial en permanence est obligatoire
- Si ces mesures de protection ne peuvent pas non plus être mises en œuvre, en raison des conditions locales ou pour des raisons économiques, il est permis de descendre en dessous de la distance de sécurité de 1,5 mètres (voir § point 3 ci-dessous)
- Les salles de pause sont disposées de manière à ce que la règle de la distance puisse être respecté
- Dans les établissements de restauration, les exigences relatives aux établissements de restauration spécifiquement mentionnées dans leur règlement sont mises en œuvre. Généralement ils appliquent les [directives de Gastro Suisse](#)

2. Mesures visant à garantir le respect des prescriptions d'hygiène

- Des désinfectants ou des installations pour le lavage des mains sont prévus à l'entrée, dans les salles de loisirs et les salles de pause, ainsi que dans les salles de cours
- Des poubelles en nombre suffisant sont prévues, notamment pour l'élimination des mouchoirs et des masques faciaux
- Tous les locaux sont régulièrement et largement ventilés. Dans les pièces où il n'est pas possible d'ouvrir les fenêtres, la ventilation est adaptée en conséquence
- Les tables, les chaises, les ustensiles de cours réutilisables (par exemple les feutres pour tableaux blancs), les poignées de porte qui sont souvent touchés par plusieurs personnes sont nettoyés régulièrement
- Des masques de protection pour les participants doivent être prêts pour les situations particulières. Toutefois, ils ne seront pas mis à disposition par Smart Gecko

3. Collecte des coordonnées de contact

- Les coordonnées des participants seront recueillies systématiquement
 - Les données suivantes sont collectées : Nom, prénom, lieu de résidence et numéro de téléphone portable/domicile
 - La confidentialité des données de contact pendant la collecte et la sécurité des données, notamment leur stockage, sont garanties

4. Mesures d'information et de gestion

- Nous recommandons l'utilisation des apps de traçage ([SwissCovid \[ch\]](#), [StopCovid \[fr\]](#))
- Les participants sont informés qu'en cas d'une distance inférieure de 1.5m sans port de masque
 - risque accru d'infection
 - l'autorité cantonale compétente peut ordonner une quarantaine s'il y a eu contact avec des personnes souffrant du COVID-19
- Les personnes qui présentent des symptômes individuels du COVID-19 (voir ci-dessous) ou qui ont été en contact avec des personnes infectées sont exclues de la participation
- Les participants qui ont manifestement été affectés par le COVID-19 ne sont pas autorisés à participer à une formation avant deux semaines après que la maladie ait été vaincue
- Le matériel d'information fédéral sur la distance et les règles d'hygiène est affiché à un endroit bien visible à l'entrée
- Au début du cours, les formateurs indiqueront les règles de distance et d'hygiène applicables et, s'il y a lieu, le choix approprié des méthodes
- Personne responsable de la mise en œuvre du concept et des contacts avec les autorités compétentes: Oliver Wagner

5. Informations complémentaires

Symptômes COVID-10

Les symptômes les plus courants de COVID-19 sont :

- Symptômes d'affection aiguë des voies respiratoires (maux de gorge, toux (surtout sèche), insuffisance respiratoire, douleurs dans la poitrine)
- Fièvre
- Perte soudaine de l'odorat et/ou du goût

Les symptômes suivants peuvent aussi apparaître :

- Maux de tête
- Faiblesse générale, sensation de malaise
- Douleurs musculaires
- Rhume
- Symptômes gastro-intestinaux (nausées, vomissements, diarrhée, maux de ventre)
- Éruptions cutanées

Les symptômes de la maladie varient en gravité, ils peuvent aussi être légers. Des complications comme la pneumonie sont également possibles.

Les personnes vulnérables selon l'ordonnance 2 sur les mesures destinées à lutter contre le Coronavirus (COVID-19) (de l'OFSP actualisé le 12.08.2020)

Selon l'OFSP, les catégories suivantes sont considérées comme particulièrement à risque :

- les personnes de plus de 65 ans
- les femmes enceintes
- les adultes atteints d'une des maladies suivantes :
 - hypertension artérielle
 - maladies cardio-vasculaires
 - diabète
 - maladies respiratoires chroniques
 - une faiblesse immunitaire due à une maladie ou à un traitement
 - cancer
 - obésité de classe III (morbide, IMC \geq 40 kg/m²)

Des informations détaillées sur les différentes maladies et une fiche d'information avec des recommandations pour les personnes souffrant de maladies préexistantes sont disponibles sur le [site dédié de l'OFSP https://ofsp-coronavirus.ch/](https://ofsp-coronavirus.ch/).

6. Infographies utilisées

